

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 avril 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-04-351 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 avril 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

13.4 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Édouard-Lalonde

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 7 avril 2015
3. **Période de questions**
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.1 Résolution d'appui en faveur des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B d'Enbridge
 - 4.6 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2015 / Commandite
 - 4.8 CLD Vaudreuil-Soulanges / Concours québécois en entrepreneuriat / Aide financière et logistique
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – février 2015 / Parc de Champagne et parc Ravel
 - 5.3 Servitude de drainage / Rues des Sapins et des Cerisiers / Parties des lots 4 364 612, 4 610 050, 4 610 051, 4 610 052, 4 610 055 et 4 610 057 / Autorisation de signature
 - 5.4 Recours judiciaire / Mandat / Usine de filtration / Ozonateurs / Appel d'offres n° VAUM1013 / Règlement n° 1498
 - 5.5 Bail / Partie du lot 3 745 087 / Bureau temporaire des ventes

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 mars 2015

7. Ressources humaines

7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 26 novembre 2014

7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation / Embauche temporaire / Inspectrice municipale 2

7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Horticultrice

7.4 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Animatrices étudiantes / « Tente à lire »

7.5 Service des ressources humaines / Modification à la structure organisationnelle

7.6 Service des ressources humaines / Promotion / Conseillère principale en ressources humaines

7.7 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Journalier / Satisfaction aux conditions afférentes

7.8 Règles de conduite encadrant les communications électroniques

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-17 / Construction et aménagement de tronçons de trottoir

13.2 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-15-16 / Gestion et entretien de deux descentes d'embarcations / Parc Esther-Blondin et parc de la Maison-Valois

13.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2015-2016

14. Eaux

15. Services techniques

15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

15.3 Abribus / Demande d'acquisition / Subvention / CIT La Presqu'île

15.4 Acquisition / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake / Lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239

15.5 Ouverture / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake / Lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239

15.6 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake

15.7 Acquisition / Parc linéaire, îlot et partie de la rue Sylvain-Lelièvre / Lots 5 291 838, 5 556 688 et 5 556 686 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B

15.8 Ouverture / Partie de la rue Sylvain-Lelièvre / Lot 5 556 686 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B

15.9 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie de la rue Sylvain-Lelièvre

15.10 Ordre de changement n° 127 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Entrepreneur général / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601

16. Urbanisme

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias
- 18.2 Adoption second projet avec changement / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne / Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1623-04 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Coût de réémission des permis d'arrosage
- 18.10 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs

19. Direction générale

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-04-352 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-04-353 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-04-354 Résolution d'appui en faveur des tests hydrostatiques sur la canalisation 9B d'Enbridge

CONSIDÉRANT le projet d'inversion du flux et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9B d'Enbridge;

CONSIDÉRANT que la réglementation canadienne sur les pipelines exige la réalisation d'un essai hydrostatique avant la mise en service d'un nouvel oléoduc;

CONSIDÉRANT qu'il appert que l'Office national de l'énergie (ONÉ) n'exigera pas de tests hydrostatiques afin de vérifier l'étanchéité de la canalisation 9B d'Enbridge avant de donner son autorisation pour la mise en service;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion que de tels tests soient effectués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

DE demander à l'ONÉ d'exiger que des tests hydrostatiques soient effectués sur toute la canalisation 9B d'Enbridge afin d'établir l'étanchéité du pipeline et ainsi valider son intégrité avant la mise en service.

« ADOPTÉE »

15-04-355 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2015 / Commandite

CONSIDÉRANT la tenue de la 12^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, volet-hôpital;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges – volet hôpital à titre de commandite « argent » dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 13 mai 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-356 CLD Vaudreuil-Soulanges / Concours québécois en entrepreneuriat / Aide financière et logistique

CONSIDÉRANT la demande d'aide présentée par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation de l'échelon régional de la 17^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT la visibilité que procure à la Ville la tenue de cet événement sur son territoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de 570 \$ ainsi qu'une aide logistique consistant au prêt de biens meubles soient accordées au CLD Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer le bon succès de du gala remise de prix de la 17^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat qui se tiendra le 30 avril 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-357 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – février 2015 / Parc de Champagne et parc Ravel

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 26 février 2015, les toponymes « parc de Champagne » et « parc Ravel »;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'officialisation des toponymes « parc de Champagne » et « parc Ravel » identifiés à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie en date du 20 mars 2015;

QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-04-358 Servitude de drainage / Rues des Sapins et des Cerisiers / Parties des lots 4 364 612, 4 610 050, 4 610 051, 4 610 052, 4 610 055 et 4 610 057 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 12-09-804 autorisant l'établissement d'une servitude de drainage sur l'ensemble des lots du projet de développement anciennement connu sous le nom « Projet Bark Development » pour l'aménagement de fossés le long de la rue des Sapins et de la rue des Cerisiers;

CONSIDÉRANT que le promoteur Bark Development inc. n'a pas signé ladite servitude, que celle-ci n'a jamais été publiée au Registre foncier et qu'il y a lieu de rectifier cette situation;

CONSIDÉRANT que le promoteur a vendu six de ses vingt lots à des particuliers et que les propriétaires de ceux-ci consentent à l'établissement de la servitude de drainage en faveur de la Ville, le tout conditionnellement à ce que cette dernière défraie les coûts pour la confection d'un nouveau certificat de localisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude de drainage à intervenir pour l'aménagement de fossés sur une partie des lots 4 364 612, 4 610 050, 4 610 051, 4 610 052, 4 610 055 et 4 610 057, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 7 décembre 2011 par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre, minute 17 006, dossier A 7323-15, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la somme de 2 250 \$, taxes applicables non comprises, pour les frais reliés à la confection de nouveaux certificats de localisation pour les six lots susmentionnés;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-621-00-958	(Quote-part CMM)	2 500 \$
À :	02-140-00-412	(Honoraires professionnels – autres)	2 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-359 Recours judiciaire / Mandat / Usine de filtration / Ozonateurs / Appel d'offres n° VAUM1013 / Règlement n° 1498

CONSIDÉRANT que la Ville a adjudgé un contrat de préachat d'équipement d'ozonation à la firme Mabarex dans le cadre de l'appel d'offres n° VAUM1013 (résolution 09-08-617);

CONSIDÉRANT que les équipements d'ozonation mis en place par Mabarex ne rencontrent pas les exigences du contrat;

CONSIDÉRANT qu'au surplus les équipements d'ozonation mis en place par Mabarex n'ont jamais été en bon état de fonctionnement de façon stable, durable, sécuritaire et continue, et ce, malgré les interventions de Mabarex;

CONSIDÉRANT que Mabarex a aussi contrevenu à plusieurs de ses obligations prévues au contrat;

CONSIDÉRANT que Mabarex refuse d'honorer ses obligations;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin d'entreprendre, à l'encontre de Mabarex, ainsi qu'à l'encontre de sa caution et ses fournisseurs, le cas échéant, les recours appropriés dans le meilleur intérêt de la Ville, incluant notamment tout recours en annulation ou résolution du contrat et en dommages et intérêts.

« ADOPTÉE »

15-04-360 Bail / Partie du lot 3 745 087 / Bureau temporaire des ventes

CONSIDÉRANT la demande de la société Les Constructions Jean Brunet inc. à l'effet d'autoriser l'installation temporaire d'un bureau des ventes pour le projet « Place Marier » - phase 1 pour une durée maximale de 3 mois sur une partie du lot 3 745 087 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Les Constructions Jean Brunet inc. un bail lui permettant d'occuper les lieux pour la durée susmentionnée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec la société Les Constructions Jean Brunet inc. pour la location d'une partie du lot 3 745 087 pour une durée de 3 mois, et ce, pour un loyer total de 2 500 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

15-04-361 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 27 mars 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 27 mars 2015 totalisant un montant de 3 281 633,52 \$.

15-04-362 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 26 novembre 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 26 novembre 2014 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-04-363 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation / Embauche temporaire / Inspectrice municipale 2

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-076;

CONSIDÉRANT la note de service de M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, adressée à M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 17 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Guylaine Cheli au poste d'inspectrice municipale 2 dans le cadre du projet de revitalisation du boulevard Harwood, et ce, à raison de deux jours par semaine pour la période comprise entre le 27 avril et le 11 septembre 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 11 – échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-364 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Horticultrice

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-1217;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en date du 31 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Katryne Delisle dans son poste d'horticultrice au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 9 mars 2015;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M^{me} Delisle.

« ADOPTÉE »

15-04-365 Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Animatrices étudiantes / « Tente à lire »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 30 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire des étudiantes suivantes aux postes d'animatrices dans le cadre des activités d'initiation à la lecture la « Tente à lire » offertes dans les parcs de la Ville :

- M^{me} Chloé Jade Boileau-Trudeau pour une période maximale de quatorze semaines débutant au plus tôt à compter du 19 mai 2015;
- M^{me} Alexandra Occean pour une période maximale de onze semaines débutant au plus tôt à compter du 1^{er} juin 2015;

QU'elles soient embauchées selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs (75 % de la fonction du commis aux prêts), soit 14,45 \$ l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-366 Service des ressources humaines / Modification à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines;

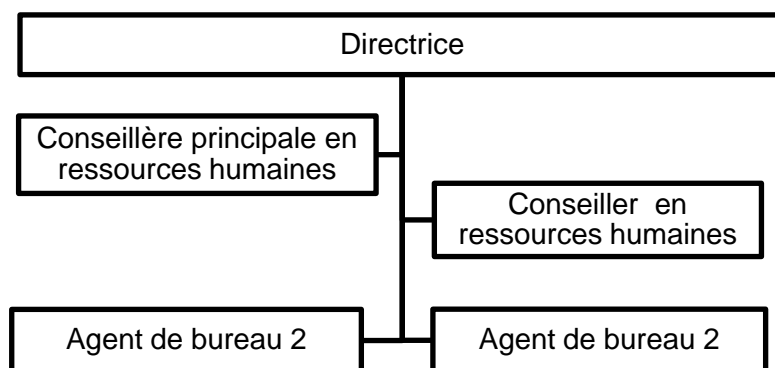
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle du Service des ressources humaines telle qu'elle apparaît ci-dessous, laquelle entrera en vigueur le 21 avril 2015 :



QU'en conséquence, le poste suivant ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié soient abolis en date du 21 avril 2015 :

- conseiller en ressources humaines (relations de travail, développement organisationnel et dotation);

QUE la Ville crée le poste suivant au sein du Service des ressources humaines :

- conseiller principal en ressources humaines;

QUE le salaire attribué à ce poste soit situé à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres ou à la convention collective de travail des employés cols blancs et tout autre document ayant une valeur légale;

QUE la Ville s'engage à ce que la titulaire du poste de conseillère en ressources humaines (relations de travail, développement organisationnel et dotation) expressément identifiée à la présente résolution se voit attribuer par résolution, le poste de conseillère principale en ressources humaines au sein du Service des ressources humaines, et ce, conformément aux termes et conditions énoncés à l'Entente sur les conditions de travail des employés *cadres* en vigueur.

« ADOPTÉE »

15-04-367 Service des ressources humaines / Promotion / Conseillère principale en ressources humaines

CONSIDÉRANT la modification apportée à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines en vertu de la résolution 15-04-366;

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller principal en ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation salariale de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à M^{me} Nancy Gervais sa promotion au poste de conseillère principale en ressources humaines, et ce, à compter du 21 avril 2015;

QU'il est entendu que M^{me} Gervais bénéficie du salaire correspondant à la classe 15 - échelon 5 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

QU'en raison du fait que M^{me} Gervais s'est vu confier l'intégralité des responsabilités du poste de conseillère principale en ressources humaines depuis le 1^{er} janvier 2015, que le salaire identifié au paragraphe précédent lui soit rétroactivement consenti à cette date;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Gervais;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-368 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Journalier / Satisfaction aux conditions afférentes

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-026 entérinant l'attribution du poste de journalier à temps complet au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M. Patrick Briard;

CONSIDÉRANT la fin de la période de familiarisation de M. Briard le 12 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable effectuée par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, en date du 27 mars 2015;

CONSIDÉRANT la condition selon laquelle M. Briard doit obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de neuf mois suivant sa nomination, et ce, conformément à la convention collective de travail en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à confirmer M. Patrick Briard dans son poste régulier à temps complet de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics dès que ce dernier aura satisfait aux exigences du poste de journalier telles que déterminées lors de l'affichage et conformément à la convention collective de travail en vigueur, en l'occurrence, l'obtention d'un permis de conduire classe 3, et ce, au plus tard le 13 octobre 2015;

QUE la Ville se réserve le droit de réintégrer M. Briard dans son ancien poste s'il ne satisfait pas à la condition prévue dans les délais prescrits.

« ADOPTÉE »

15-04-369 Règles de conduite encadrant les communications électroniques

CONSIDÉRANT l'ampleur du phénomène des médias sociaux et le contexte où les communications électroniques sont omniprésentes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite promouvoir des comportements « virtuellement responsables »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un tel contexte, que la Ville précise ses attentes à l'endroit de tous les employés de l'organisation municipale en matière de communications électroniques;

CONSIDÉRANT les rencontres d'information qui ont été offertes aux représentants des diverses associations accréditées ainsi qu'à tout le personnel cadre et syndiqué de la Ville, lesquelles ont été animées par M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, au cours de la période comprise entre le 3 décembre 2014 et le 26 février 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les Règles de conduite encadrant les communications électroniques, lesquelles entrent en vigueur le 21 avril 2015;

QU'en conséquence, la Ville réaffirme l'importance qu'elle accorde à l'éthique des communications ainsi qu'au professionnalisme de ses employés.

« ADOPTÉE »

15-04-370 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-17 / Construction et aménagement de tronçons de trottoir

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction et l'aménagement de tronçons de trottoir, dix soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 avril 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Entreprises Pearson Pelletier inc., 1531, rue Jean-Lachaine, Sainte-Catherine (Québec), J5C 1C2, pour la construction et l'aménagement de tronçons de trottoir, et ce, pour un montant de 224 043,62 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-17;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-320-00-524	(Réparations pavage et fissures)	54 600 \$
À : 03-200-00-721	(Trans. act. invest. – infras.)	54 600 \$

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la construction et l'aménagement de tronçons de trottoir et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-371 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-15-16 / Gestion et entretien de deux descentes d'embarcations / Parc Esther-Blondin et parc de la Maison-Valois

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la gestion et l'entretien de deux descentes d'embarcations (parc Esther-Blondin et parc de la Maison-Valois), une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 avril 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue n'est pas conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-16;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-16.

« ADOPTÉE »

15-04-372 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2015-2016

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2015-2016;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes et que pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

15-04-373 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels à l'égard des plans et devis et la surveillance reliés au projet « Aménagement du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-R1685.1 » totalisant un montant de 709,20 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1685.

« ADOPTÉE »

15-04-374 Abribus / Demande d'acquisition / Subvention / CIT La Presqu'île

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'installer un arrêt d'autobus avec un abribus près de l'entrée principale du centre commercial situé sur le côté nord du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT le programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) prévoyant une subvention d'un maximum de 85 % du montant d'achat, sans dépasser une somme maximale de 11 000 \$, pour l'acquisition d'un abribus;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention doit être présentée par le Conseil intermunicipal de transport (CIT) La Presqu'île;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville demande au CIT La Presqu'île d'entamer auprès de la SOFIL les procédures nécessaires à la demande de subvention relative au projet d'achat d'un abribus;

QUE la Ville confirme au CIT La Presqu'île son intention d'acheter un abribus, sous réserve de l'obtention de la subvention, et ce, pour un prix correspondant à la différence entre le montant financé par ladite subvention et celui de la soumission reçue et acceptée lors de la demande de prix;

QUE la Ville, après en avoir pris possession, s'engage à en assurer l'installation (incluant la construction d'une dalle de béton) et l'entretien;

QUE le modèle et les spécifications de l'abribus correspondent à ceux déjà installés sur le territoire de la Ville;

ET QU'aucune publicité de nature commerciale ne sera permise sur les panneaux de cet abribus.

« ADOPTÉE »

15-04-375 Acquisition / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake / Lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1598 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 932 223 (partie de la rue Jean-Béliveau), 4 932 233 (partie de la rue Maurice-Richard) et 4 932 239 (partie de la rue Toe-Blake);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 4 932 223 (partie de la rue Jean-Béliveau), 4 932 233 (partie de la rue Maurice-Richard) et 4 932 239 (partie de la rue Toe-Blake);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-04-376 Ouverture / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake / Lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie d'une partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de ces parties de rues sises sur les lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE les parties des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake sises sur les lots 4 932 223, 4 932 233 et 4 932 239 soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

15-04-377 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-376 décrétant l'ouverture des parties des rues Jean-Béliveau, Maurice-Richard et Toe-Blake;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Jean-Béliveau, en direction sud, à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes;
- sur la rue Jean-Béliveau, en direction nord, à l'intersection de la rue Maurice-Richard;
- sur la rue Maurice-Richard, en direction ouest, à l'intersection de la rue Jean-Béliveau;
- sur la rue Maurice-Richard, en direction est, à l'intersection de la rue Jean-Béliveau.

« ADOPTÉE »

15-04-378 Acquisition / Parc linéaire, îlot et partie de la rue Sylvain-Lelièvre / Lots 5 291 838, 5 556 688 et 5 556 686 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1678 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 291 838 (parc linéaire), 5 556 688 (îlot) et 5 556 686 (partie de la rue Sylvain-Lelièvre);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 291 838 (parc linéaire), 5 556 688 (îlot) et 5 556 686 (partie de la rue Sylvain-Lelièvre);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-04-379 Ouverture / Partie de la rue Sylvain-Lelièvre / Lot 5 556 686 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture d'une partie de la rue Sylvain-Lelièvre sise sur le lot 5 556 686;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la partie de la rue Sylvain-Lelièvre sise sur le lot 5 556 686 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition du lot précité.

« ADOPTÉE »

15-04-380 Officialisation / Arrêts obligatoires / Partie de la rue Sylvain-Lelièvre

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-379 décrétant l'ouverture d'une partie de la rue Sylvain-Lelièvre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Sylvain-Lelièvre aux endroits suivants :

- en direction nord, adjacent au lot 5 556 683;
- en direction sud, adjacent au lot 5 556 678;
- en direction ouest, adjacent au lot 5 556 688;
- en direction est, sur la pointe de l'îlot, adjacent au lot 5 556 688;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**15-04-381 Ordre de changement n° 127 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 /
Entrepreneur général / Construction du Centre multisports /
Règlement n° 1601**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction du Centre multisports sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler, sans admission ou renonciation, certains postes de réclamation de l'entrepreneur général pour un montant de 604 355,19 \$;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste néanmoins certaines déficiences, notamment au niveau des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver une retenue de 200 000 \$, sur la retenue initiale de 400 000 \$, jusqu'à ce que ces déficiences aient été résolues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 127 de l'entrepreneur général relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n° 202-110-1601-08 » totalisant un montant de 604 355,90 \$, taxes applicables non comprises;

QU'une retenue spéciale de 200 000 \$ soit conservée;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

**15-04-382 Adoption / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 /
Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal /
Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mars 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-227 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 avril 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 avril 2015 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-227 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-227 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone H3-455 permettant un développement domiciliaire de type multifamilial horizontal ».

« ADOPTÉE »

**15-04-383 Adoption second projet avec changement / Règlement n° 1275-228 /
Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement /
Ratio minimal de cases pour les lave-autos**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 avril 2015 un premier projet de règlement portant le n°1275-228 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 avril 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-228 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier des dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement ainsi que le ratio minimal de cases pour les lave-autos »

soit adopté avec changement, soit :

- en retirant, à l'article 1, la mention « lors de travaux d'aménagement de la cour avant »;
- en ajoutant, à l'article 1, la mention « une longueur minimale de 10 mètres à partir de la ligne de propriété »;
- en ajoutant, à l'article 1, le paragraphe suivant :

« La disposition de l'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque la cour avant est adjacente à une rue publique macadamisée »

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**15-04-384 Adoption / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne /
Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et
de traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 avril 2015 un projet de règlement portant le n° 1274-19 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 avril 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-19 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-19 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'installation, la modification ou le remplacement d'un système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées de tout bâtiment ».

« ADOPTÉE »

15-04-385 Avis de motion / Règlement n° 1623-04 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Coût de réémission des permis d'arrosage

Le conseiller M. Rénauld Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623 afin de prévoir le coût de réémission des permis d'arrosage.

15-04-386 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-230 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone H2-528 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mai 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-04-387 Avis de motion / Règlement n° 1275-230 / Usage « habitation trifamiliale » / Zone H2-528 / Secteur de la rue des Loisirs

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone H2-528.

15-04-388 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale :

- Vente de boissons alcoolisées sur le site du Festival de cirque du 19 au 23 juin 2015.

« ADOPTÉE »

15-04-389 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-04-390 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-04-391 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier